



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070389

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Service Jeunesse. Festival de la Jeunesse. Location de locaux. Autorisation. Décision

Mme Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Festival de la Jeunesse se déroulera les 15 et 16 septembre 2007.

Cette édition est menée en partenariat avec le Conseil des Jeunes de Bordeaux et de nombreuses associations partenaires.

Le thème principal portera, cette année, sur les questions environnementales et le développement durable.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux manifestations prévues, le lieu le plus adapté, qui a été retenu, est la Cité Mondiale (Mercure Accor Hôtels – Parvis des Chartrons à Bordeaux).

Le montant de la location s'élève à 21.080 euros T.T.C., du 13 au 17 septembre 2007, comprenant les temps de montage et de démontage (convention ci-jointe).

Cette somme est à imputer sur le budget de la Ville – Fonction 421 – Salon de la Jeunesse – Compte 6228.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de prendre en location ces locaux.
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette location.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Muriel PARCELIER
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION
DE LOCAUX

ENTRE

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2007 et reçue en la Préfecture le

ET

La Société Mercure Cité Mondiale (S.A.S. Hôtelière du Fayel), représentée par Monsieur Jean-Jacques ERNANDORENA, Directeur, ci-après désigné.

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux souhaite organiser le Festival de la Jeunesse – Edition 2007 – dans les locaux de la Cité Mondiale, Parvis des Chartrons à Bordeaux.

ARTICLE 1 – OBJET

La S.A.S. Hôtelière du Fayel Mercure Accor Hôtels met à disposition de la Ville de Bordeaux des locaux dont elle a la gestion, 18 Parvis des Chartrons, 33080 Bordeaux Cedex.

ARTICLE 2 – CAHIER DES CHARGES GENERAL

La mise à disposition comprend :

- 1 salon : Espace Guyot
- 1 foyer
- 1 salon : amphithéâtre Sylvos
- 1 salon : Royat
- 1 salon : Gobelet
- du matériel

ARTICLE 3 – DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition se fera du 13 septembre au 17 septembre 2007.

ARTICLE 4 – ASSURANCE

La Ville de Bordeaux est responsable des dommages causés au matériel pendant la durée de la mise à disposition.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition se fera moyennant le paiement de la Ville de Bordeaux de la somme de 21.080 euros T.T.C.

ARTICLE 6 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville : Hôtel de Ville – Place Pey Berland à Bordeaux ;
- pour Monsieur Jean-Jacques ERNANDORENA : au siège social de la S.A.S. Hôtelière du Fayel : 26 rue Jacques Dulud, 92200 Neuilly sur Seine.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges qui pourraient s'élever, au titre des présentes, seront portés devant toute juridiction compétente siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux Pour le Maire Muriel PARCELIER Adjoint au Maire	Pour l'Association Jean-Jacques ERNANDORENA Directeur
--	--